



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 902-2

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 902-2 intitulé : *Règlement modifiant l'article 48 du règlement de lotissement n° 902 relativement aux dispositions applicables à une rue sans issue de type «tête de pipe»* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2017 et qu'il est entré en vigueur le 5 février 2018, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Delson, ce 21 février 2018.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier